Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260622-DELIB762026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Maëva FOUGERES BLIE, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Guylène LAMBERT,
M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Ségolène SAVARY
Date d'envoi de la convocation : 12 juin 2026
Absents : M. Antoine MAURET, M. Antoine DESBLES
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 76/2026 – 2.2.7 PROJET DE CREATION ET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD ET D'UNE INSTALLATION DE BROYAGE, CONCASSAGE, CRIBLAGE DE PRODUITS MINERAUX SUR LA COMMUNE DE BAGUER-PICAN

Vu le dossier présenté par la société PIGEON TP Normandie, portant sur un projet de création et d'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage à chaud et d'une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux sur la commune de Baguer-Pican,
Considérant que l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud, dans la carrière de Baguer-Pican, au lieu-dit «La Bosse à l'Abbé » – Péan, va augmenter :

- le flux des camions,
- la poussière qui engendre de la boue sur la route départementale,

Considérant la dangerosité des accès d'entrées et sorties de la carrière exploitée par la société PIGEON GRANULATS NORMANDIE,
Considérant qu'il n'est pas prévu d'amélioration sensible des accès sur la RD 80,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable au projet de la société PIGEON TP Normandie, qui porte sur la création et l'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage à chaud et d'une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux au lieu-dit « La Bosse à l'Abbé » - Péan, sur la Commune de Baguer-Pican.
(Vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 6)

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 29 juin 2026
et transmission en Préfecture, le 29 juin 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 juin 2026
La Secrétaire de Séance
Ségolène SAVARY

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh